

Les systèmes de normalisation des États-Unis, fondés sur la participation volontaire, demeurent inchangés malgré plusieurs tentatives visant à les assujettir à un plus grand contrôle de l'État. L'absence d'organisme central de normalisation rend encore plus aigus les problèmes auxquels sont confrontés les exportateurs qui vendent leurs marchandises aux États-Unis, surtout dans le cas des petites et des moyennes entreprises.

Un grand nombre d'exportateurs trouvent difficile de prouver que leurs produits satisfont aux exigences de la Food and Drug Administration en matière de qualité et d'étiquetage. Cela est imputable à la lenteur du processus de prise de décision et à l'absence à l'intérieur de cet organisme de mécanisme permettant aux exportateurs de faire approuver leurs étiquettes avant l'expédition de leurs marchandises. Cette situation engendre de l'incertitude pour les exportateurs et des difficultés aux postes frontières.

La Loi agricole américaine (*Farm Bill*) exige du département américain de l'Agriculture qu'il effectue ponctuellement, à des fins de classement, des contrôles des pommes de terre qui pénètrent le marché par les points d'entrée du nord-est des États-Unis. Le Canada considère ces contrôles inutiles étant donné qu'Agriculture Canada, à la suite de dispositions prises réciproquement avec son homologue américain, inspecte toutes les exportations canadiennes de pommes de terre aux États-Unis et atteste de leur conformité avec les exigences de classement du département de l'Agriculture.

Ordonnances de commercialisation

La loi sur l'accord de commercialisation des produits agricoles (*Agriculture Marketing Agreement Act*) prévoit l'émission d'ordonnances de commercialisation qui définissent les normes applicables aux produits horticoles en matière de classement, de taille, de qualité et de maturité. Les ordonnances de commercialisation des États-Unis s'appliquent aux produits américains cultivés à l'intérieur d'une région désignée. Certaines de ces ordonnances imposent aux fruits et légumes importés aux États-Unis, indépendamment des régions, de satisfaire aux normes établies aux termes de l'ordonnance applicable, même si les producteurs concurrents des États-Unis ne sont pas soumis aux mêmes normes lorsqu'ils vendent leurs produits dans des régions exclues de l'ordonnance.

Exigences en matière d'hygiène et de salubrité

Les expéditions de produits agricoles sont parfois soumises à de longues attentes, à la frontière des États-Unis, en raison des formalités d'inspection sanitaire. Les retards découlant des procédures de surveillance des résidus de pesticides de la Food and Drug Administration (FDA) ont suscité des préoccupations chez les exportateurs. De tels